



Village de Senneville
Province de Québec

AVIS PUBLIC

PUBLIC NOTICE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le projet de règlement ci-après a été déposé à la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 22 juin 2021 et que le règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce Conseil:

PUBLIC NOTICE is hereby given that the following draft by-law was tabled at the regular sitting of the Municipal Council held on June 22, 2021 and that the by-law will be presented for adoption at a subsequent sitting of this Council:

- Le projet de règlement no. 480-2 vise à prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique et ce conformément à l'article 124 de la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7).

- The draft by-law No. 480-2 aims to provide for measures to favour Quebec businesses for any contract that involves an expenditure below the threshold decreed for the expenditure of a contract that can only be awarded after a public tender request in conformity to the Act establishing a new development regime in flood zones of lakes and watercourses, temporarily granting municipalities powers to meet certain needs and amending various provisions (LQ 2021, chapter 7).

Ce projet de règlement est disponible sur le site Internet de la municipalité au :
www@villagesenneville.qc.ca.

This draft by-law is available on the municipal web site at:
www@villagesenneville.qc.ca .

DONNÉ à Senneville, le 23 juin 2021.

GIVEN in Senneville, on June 23, 2021

(Original signé / signed)

Francine Crête
Greffière / Town Clerk